

PRÉVENIR LES EFFETS DES **horaires atypiques** SUR LA SANTÉ AU TRAVAIL

Réf : SSCT-007

OBJECTIFS

- Comprendre les effets des horaires atypiques pour prévenir leurs effets sur la santé des salariés

PUBLIC

- Membre du CSE et de la commission SSCT
- Membre du CE, du CHSCT, de la DUP, DP
- DS, représentant syndical

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation SSCT niveau 1
- Formation ouverte à tout élu quelle que soit sa formation initiale



LE *plus* SYNDEX

Une approche physique et physiologique des horaires atypiques

Réalisation d'un mémo pratique

Réf. SSCT-007

2 jours (7h)**800€** en inter
Intra : sur devis

PROGRAMME

1. Quel est le cadre réglementaire relatif aux horaires atypiques ?

- La législation en vigueur sur les horaires atypiques
- Les horaires atypiques dans le cadre de la prévention des risques professionnels

2. Identifier les conséquences des horaires atypiques sur la santé et la vie sociale

- L'horloge humaine et son fonctionnement
- Les effets physiques et psychologiques liés aux dérèglements des rythmes de vie

Présentation de schémas, photos, diaporamas. Échanges à partir des expériences et connaissances des stagiaires. Travail en sous-groupes à partir d'articles de presse ou de publications scientifiques : synthèses, analyses critiques, points saillants.

3. Identifier les actions possibles pour prévenir les effets des horaires atypiques.

- Connaître le rôle du médecin du travail en matière de prévention et de suivi des effets des horaires atypiques.
- Définir les points de vigilance à considérer lors d'une négociation syndicale ou d'une consultation des instances sur ce sujet.
- Identifier les actions de prévention à porter dans les instances SSCT

Élaboration collective d'un « mémo » à l'usage des IRP

Évaluation des acquis : QCM, quizz, mise en situation, auto-évaluation